

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement d'élèves Instituteurs Adjoints Certifiés (élèves-maîtres) à former dans les Ecoles Nationales des Enseignants du Primaire (ENEP), au profit du Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux mille huit cents (2 800) et réparti ainsi qu'il suit par région :

N°d'ordre	Régions	Nombre de postes
01	Boucle du Mouhoun	300
02	Cascades	120
03	Centre Est	200
04	Centre-Nord	200
05	Centre-Ouest	100
06	Centre-Sud	130
07	Est	550
08	Hauts-Bassins	80
09	Nord	300
10	Plateau Central	100
11	Sahel	500
12	Sud-Ouest	220
TOTAL		2800

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, non atteints de surdité ou de bégaiement ou de tout autre handicap incompatible avec les activités pédagogiques, titulaires du BEPC ou d'un CAP d'Etat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation;
- un certificat de visite et de contre visite revêtue d'un timbre fiscal de 300 francs CFA attestant que le candidat n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- jours de réception : du lundi au samedi ;
- heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- sites de réception :
 - OUAGADOUGOU : Stade du 04 Août

- Autres centres : Hauts-Commissariats de provinces conformément au tableau suivant :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	<ul style="list-style-type: none"> - BANFORA - SINDOU
BOBO-DIOULASSO	<ul style="list-style-type: none"> - BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
DEDOUGOU	<ul style="list-style-type: none"> - DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA
DORI	<ul style="list-style-type: none"> - DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA
FADA N'GOURMA	<ul style="list-style-type: none"> - FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA
GAOUA	<ul style="list-style-type: none"> - GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE
KAYA	<ul style="list-style-type: none"> - KAYA - BOULSA - KONGOUSSI
KOUDOUGOU	<ul style="list-style-type: none"> - KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
MANGA	<ul style="list-style-type: none"> - MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	<ul style="list-style-type: none"> - OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	<ul style="list-style-type: none"> - TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	<ul style="list-style-type: none"> - ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Le concours comporte deux (02) phases :

1% La phase écrite comprend un test de niveau et un test psychotechnique, à l'issue de laquelle les candidats admissibles sont retenus pour subir les épreuves sportives et orales.

Le nombre des admissibles est réparti ainsi qu'il suit par région :

N° d'ordre	Régions	Admissibles
01	Boucle du Mouhoun	450
02	Cascades	180
03	Centre Est	300
04	Centre-Nord	300
05	Centre-Ouest	150
06	Centre-Sud	195
07	Est	825
08	Hauts-Bassins	120
09	Nord	450
10	Plateau Central	150
11	Sahel	750
12	Sud-Ouest	330
TOTAL		4200

2% Les épreuves sportives et orale se déroulent dans le centre unique de Ouagadougou.

Les épreuves sportives portent sur une course de vitesse :

* 100 m pour les hommes

*80 m pour les femmes.

L'épreuve orale consiste en un entretien devant un jury.

Toute note inférieure à 10/20 aux épreuves sportives est éliminatoire.

Toute note inférieure à 10/20 à l'épreuve orale est éliminatoire.

Les épreuves sportives sont obligatoires et les dispenses ne sont pas acceptées.

Les épreuves écrites comptent pour 60%, les épreuves sportives pour 20% et l'épreuve orale pour 20%.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion, et mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation pour être affectés dans les régions pour lesquelles ils ont postulé.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, de concours directs cycle A de recrutement d'élèves à former à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), pour le compte du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Déougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré conformément au tableau ci-dessous :

INTITULE DU CONCOURS	DIPLOME REQUIS	NOMBRE DE POSTES
Conseillers d'Administration Scolaire et Universitaire (CASU)	LICENCE ou tout autre diplôme reconnu équivalent	40
Conseillers d'Intendance Scolaire et Universitaire (CISU)	LICENCE ou tout autre diplôme reconnu équivalent	75

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ces concours les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du diplôme requis à la date d'ouverture des concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice desdits emplois.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part au concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- jours de réception : du lundi au samedi ;
- heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- sites de réception :
 - OUAGADOUGOU : Direction des Examens et Concours de l'Education de Base (ex DEC) sise à Paspanga (côté Ouest du camp de gendarmerie)
 - Autres centres : Hauts-Commissariats de provinces conformément au tableau suivant :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	- BANFORA - SINDOU
BOBO-DIOULASSO	- BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
DEDOUGOU	- DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
DORI	<ul style="list-style-type: none"> - DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA
FADA N'GOURMA	<ul style="list-style-type: none"> - FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA
GAOUA	<ul style="list-style-type: none"> - GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE
KAYA	<ul style="list-style-type: none"> - KAYA - BOULSA - KONGOUSSI
KOUDOUGOU	<ul style="list-style-type: none"> - KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
MANGA	<ul style="list-style-type: none"> - MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	<ul style="list-style-type: none"> - OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	<ul style="list-style-type: none"> - TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	<ul style="list-style-type: none"> - ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leurs dossiers. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves des concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la fonction publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de deux (02)ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, de concours directs cycle B de recrutement d'élèves à former à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), pour le compte du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Déodougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré conformément au tableau ci-dessous :

INTITULE DU CONCOURS	DIPLOME REQUIS	NOMBRE DE POSTES
Attachés d'Administration Scolaire et Universitaire (AASU)	BAC ou tout autre diplôme reconnu équivalent	107
Attachés d'Intendance Scolaire et Universitaire (AISU)	BAC ou tout autre diplôme reconnu équivalent	225

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ces concours les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du diplôme requis à la date d'ouverture des concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice desdits emplois.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- jours de réception : du lundi au samedi ;
- heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- sites de réception :
 - OUAGADOUGOU : Palais des sports de Ouaga 2000
 - Autres centres : Hauts-Commissariats de provinces conformément au tableau suivant :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	<ul style="list-style-type: none">- BANFORA- SINDOU
BOBO-DIOULASSO	<ul style="list-style-type: none">- BOBO-DIOULASSO- ORODARA- HOUNDE
DEDOUGOU	<ul style="list-style-type: none">- DEDOUGOU- NOUNA- TOUGAN- BOROMO- SOLENZO- TOMA

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
DORI	<ul style="list-style-type: none"> - DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA
FADA N'GOURMA	<ul style="list-style-type: none"> - FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA
GAOUA	<ul style="list-style-type: none"> - GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE
KAYA	<ul style="list-style-type: none"> - KAYA - BOULSA - KONGOUSSI
KOUDOUGOU	<ul style="list-style-type: none"> - KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
MANGA	<ul style="list-style-type: none"> - MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	<ul style="list-style-type: none"> - OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	<ul style="list-style-type: none"> - TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	<ul style="list-style-type: none"> - ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves des concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la fonction publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National